

# République Française

\*\*\*

## Alpes de Haute Provence

\*\*\*

### Commune de BANON

#### Séance du jeudi 23 février 2017

**Date de la convocation :**  
10/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe  
WAGNER, Maire.*

**Membres en exercice :**  
15

**Présents :**  
11

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian  
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude  
CLAEYS, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric  
ROBIN

**Votants :**  
14

**Secrétaire de séance:**  
Michèle MOUTTE

**Représentés :**

Monsieur Louis BREMOND par Monsieur Christian BOURRELLY  
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD  
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

**Absents :**

Cathie MAZZOLINI

#### DE 2017 008

#### Objet: Cession de parcelles communales

Monsieur le Maire fait état des parcelles non bâties appartenant au domaine privé de la commune. Il se trouve que plusieurs petites parcelles pourraient être mises à la vente car inutiles pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle toutefois les parcelles soumises au régime forestier de l'ONF :

- B 237, située "les Andrieux", au bord de la route départementale 950 d'une superficie de 2.49 ha (taillis dense de chêne pubescent sur pente faible d'accès facile)
- D 649, située "les Bans", d'une superficie de 10.05ha (taillis de chêne pubescent sur pente faible à moyenne)
- E 026 située "Le Serre", d'une superficie de 0.8545 ha (taillis de chêne pubescent sur pente forte, surplombant les habitations)

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux échanges avec la SAFER, et sollicite le Conseil Municipal sur sa position concernant la mise en vente des parcelles communales en direct avec les acquéreurs éventuels ou en passant par la SAFER.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs la délibération n°DE\_2016\_057 en date du 22/11/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la mise à la vente des parcelles forestières cadastrées :
  - "B 237" située "les Andrieux", d'une superficie de 2.49 ha
  - "D 649" située "les Bans", d'une superficie de 10.05ha

RF  
Digne-Les-Bains

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2017  
004-210400180-20170223-DE\_2017\_008-DE

- **FIXE** les prix de vente suivants :
  - parcelle B237 : 1 500.00€/ha minimum
  - parcelle D649 : 1 300.00€/ha minimum
- **PRÉCISE** que la mise en vente sera faite directement par la commune avec choix de l'acquéreur suite à un appel d'offres au mieux disant. Cet appel d'offres sera publié dans la presse, en ligne, et par voie d'affichage.
- **PRÉCISE** que la délibération n°DE\_2016\_057 est abrogée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

